

<u>Département</u> <b>SOMME</b>
<u>Arrondissement</u> <b>AMIENS</b>
<u>Canton</u> <b>AILLY-SUR-NOYE</b>
<u>Commune</u> <b>THÉZY-GLIMONT</b>

<b>MAIRIE DE THÉZY-GLIMONT</b>
3, rue de l'église
<b>80440 THÉZY-GLIMONT</b>

<u>Membres composant le Conseil</u> <b>15</b>
<u>Conseillers en exercice</u> <b>12</b>
<u>Conseillers présents</u> <b>10</b>
<u>Pouvoir(s)</u> <b>1</b>

Téléphone : 03.22.34.01.47 - Télécopieur : 03.22.34.02.40  
Mail : mairie.thezy-glimont@amiens-metropole.com

Date de la convocation : 18 décembre 2024

Date d'affichage : 14 janvier 2025

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE  
DU 8 JANVIER 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq, le huit janvier, à vingt heures, les membres du conseil municipal de cette commune, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DESSEAUX, maire.

**Présents :** MM. Patrick DESSEAUX – Omar LABTANI  
Mmes Bernadette LAVOGIEZ – Corinne DELENCLOS – Marie-Pierre HIRSCH  
MM. Éric DELECROIX - Joël LEDRU - Pascal SAILLY - Jean-Michel BECUE - Jacky DEVIGNE  
(arrivé à 20h30 pour le point n°3)

**Absent excusé :** Monsieur Bertrand DUPUIS (pouvoir donné à Madame Corinne DELENCLOS)  
Albéric DE WITASSE THEZY (absent)

**Secrétaire de séance :** M. Omar LABTANI

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 novembre 2024
- 2- Délibération de la prime RIFSEEP
- 3- Demande de subventions pour :
  - La salle polyvalente
  - L'église
  - La maison de Mademoiselle Morel
- 4- Présentation du devis extincteurs
- 5- Contrat vacataire

Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures et dix minutes.

Il nomme Monsieur Omar LABTANI secrétaire de séance.

**Monsieur le maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant une décision modificative. L'accord est donné par les membres du conseil à l'unanimité.**

Monsieur le maire commence par ce point et explique les raisons. En effet, la ligne budgétaire D6531 a été dépassée suite à l'augmentation des participations communales du SISCO. De ce fait il n'était plus possible de régler les dernières factures et les indemnités des élus. Une décision modificative est donc nécessaire pour régler la situation.

Aussi, il propose les modifications suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D631 : impôts, taxes et vers.ass. / rémunér. (administration impôts)	2200 €	
<b>TOTAL D012 : charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2200€</b>	
D6531 : indemnités, frais de mission et de formation des élus		2200€
<b>TOTAL D65 : autres charges de gestion courante</b>		<b>2200€</b>

La proposition est adoptée à l'unanimité et Monsieur le maire est autorisé à signer la décision modificative.

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 27 novembre 2024**

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'étant formulée, et après vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2. Délibération de la prime RIFSEEP**

Monsieur le maire explique que les agents contractuels peuvent bénéficier de cette prime, et propose d'en faire la demande auprès du centre de gestion du personnel communal.

Il présente les modalités de versement de cette prime aux agents précédents et propose de garder le même mode de calcul pour nos trois employés au prorata.

- Pour la secrétaire (20h/semaine) : 73,81 €/mois, soit 885,73 € par an.
- Pour l'agent d'entretien (6h/semaine) : 22,14 €/mois, soit 265,68 € par an.
- Pour l'agent technique (35h/semaine) : 129,17 €/mois, soit 1550,04 € par an

Soit un total pour les 3 agents de 2701,45 €/an

Les membres du conseil municipal à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à Adresser la saisine au centre de gestion sur la base de 3000 €/an à répartir au prorata.

**3. Demande de subventions pour la salle des fêtes, l'église et la maison de Mlle Morel**

Monsieur le maire explique l'urgence de ces demandes à faire avant le 17 janvier 2025 et donne la parole à Monsieur le premier adjoint.

**- Pour la salle polyvalente**

Monsieur le premier adjoint présente les différents travaux à réaliser. Il s'agit de la création d'un local technique, d'isolation thermique et acoustique de la salle polyvalente.

Plusieurs entreprises ont été contactées avec les devis suivant :

**Projet de création d'un local technique,  
avec isolation thermique et acoustique  
- Devis estimatif -**

Procédé :

Création d'un espace isolé entre la salle polyvalente et les voisins.

Ce procédé nécessite un agrandissement d'environ 45 m<sup>2</sup> et une modification de la charpente et de la couverture.

	Hordé Prix HT	Dos Santos Prix HT	Ledru Prix HT	BLJ Prix HT
Gros œuvre, enduit extérieur et menuiserie	27 384,00 €			
Isolation, cloisons, peinture et carrelage		14 393,50 €		
		1 375,00 €		
Charpente et couverture			17 717,50 €	
Rénovation et isolation du hault d'entrée			3 918,00 €	
Electricité et chauffage				2 728,00 €
Passage au LED de l'ensemble				3 780,00 €
Sous Total (HT)	27 384,00 €	15 768,50 €	21 635,50 €	6 508,00 €
Total (HT)	71 296,00 €			
Total (TTC)	85 555,20 €			

Le montant estimé des travaux est de 71 296 € HT (85 555,20 € TTC)

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions pour ce montant.

Le conseil municipal sollicite l'aide de l'Etat et du département de la Somme et arrête le plan de financement suivant :

- ✓ Subvention de l'Etat DETR / DSIL : 30% du montant hors taxes, soit 21 388 €
- ✓ Subvention du département de la Somme : 40% du montant hors taxes, soit 28 517 €

Les travaux seront pour le reste financés via des fonds propres de la communes à hauteur de 25 665,60 € TTC.

#### - Pour l'église

Monsieur le maire explique les travaux envisagés pour la rénovation de l'église :

- Remplacement de vitrage. Entreprise « Le Kapverre Picardie ». Montant : 7 331,78 € HT (8 798,14 € TTC).
- Rénovation extérieure de l'église. Monsieur le maire explique que l'entreprise « Epure », chargée de nous transmettre le devis, s'est engagée à le faire demain sans faute. Il demande aux membres du conseil s'ils acceptent de prendre en compte le devis pour compléter la demande de subvention pour la rénovation de l'église.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à faire une demande de subvention en additionnant les deux montants.

Le conseil municipal sollicite l'aide de l'Etat et du département de la Somme et arrête le plan de financement suivant :

- ✓ Subvention de l'Etat DETR / DSIL : 20% du montant hors taxes, soit 8 405 €
- ✓ Subvention du département de la Somme : 40% du montant hors taxes, soit 16 811 €

Les travaux seront pour le reste financés via des fonds propres de la communes à hauteur de 20 172,94 € TTC.

#### - Pour la maison de Mademoiselle Morel

Monsieur le maire présente 3 scénarios menés par l'entreprise « Eiffage »

- **Scénario n°1 :**

Dans l'hypothèse de ce scénario, il est prévu la purge totale du bâtiment compris le démontage du plancher de l'étage permettant ainsi de bénéficier d'un grand volume.

- Le remplacement de l'ensemble des menuiseries par des menuiseries en aluminium avec volets roulants électrique
- Mise en place d'un bardage extérieur compris profil de finition
- Révision de la couverture avec la mise en place de vélux permettant un import lumineux complémentaire et de permettre de faire une ventilation naturelle.
- Reprise des abords du bâtiment en pavés et/ou enrobés

A l'intérieur,

- Isolation complète des murs périphériques en demi still
- Création d'un espace sanitaire avec deux blocs sanitaires avec des WC Suspendu et lave main

- Un espace tisanderie avec une cuisine
- Reprise de l'ensemble de l'installation électrique compris sécurité incendie et mise en place du wifi
- Pour le chauffage, il est prévu une PAC avec des cassettes disposées dans les différents espaces permettant d'assurer le chauffage ou le rafraîchissement

#### Extension du projet

- Extension de 50 m<sup>2</sup> dans la réalisation d'une véranda

L'estimation est de **330 000 €**, avec des honoraires s'élevant à 24 243,60 € (architecte, bureau d'étude, bureau de contrôle, SPS, etc), soit un total de 354 243,60 € hors taxes.

- **Scénario n°2 :**

Dans l'hypothèse de ce scénario, il est prévu la purge totale du bâtiment avec la conservation du plancher de l'étage .

Au niveau des prestations, il est prévu la réhabilitation complète du bâtiment.

#### A l'extérieur,

- Le remplacement de l'ensemble des menuiseries par des menuiseries en aluminium avec volets roulants électrique
- Mise en place d'un bardage extérieur compris profil de finition
- Révision de la couverture avec la mise en place de vélux permettant un import lumineux complémentaire et de permettre de faire une ventilation naturelle.
- Reprise des abords du bâtiment en pavés ou enrobés

#### A l'intérieur,

- Isolation complète des murs périphériques en demi still
- Création d'un espace sanitaire avec deux blocs sanitaires avec des WC Suspendu et lave main
- Un espace tisanderie avec une cuisine
- Reprise du plancher de l'étage, par la mise en œuvre d'un plancher en aggloméré avec mise en place d'un sol PVC
- Mise en place d'un faux plafond en dalle sur l'ensemble du Rdc
- Reprise de l'ensemble de l'installation électrique compris sécurité incendie et mise en place du wifi
- Pour le chauffage, Il est prévu une PAC avec des casquettes disposées dans les différents espaces permettant d'assurer le chauffage ou le rafraîchissement

#### Extension du projet

- Extension de 50 m<sup>2</sup> dans la réalisation d'une véranda

L'estimation est de **351 000 €** honoraires compris.

- **Scénario n°3 :**

Dans l'hypothèse de ce scénario, il est prévu la démolition complète et la reconstruction d'un nouveau projet de **220 m<sup>2</sup>**.

Le projet comprend :

#### **Structure du projet,**

- Réalisation de fondation superficielles
- Réalisation d'un dallage isolé
- Réalisation des élévations en brique
- Réalisation d'une charpente industrielle

#### **A l'extérieur,**

- L'ensemble des menuiseries par des menuiseries en aluminium avec volets roulants électrique
- Mise en place d'un bardage extérieur compris profil de finition
- Réalisation de la couverture en ardoise avec la mise en place de vélux permettant un import lumineux complémentaire et de permettre de faire une ventilation naturelle.
- Reprise des abords du bâtiment en pavés ou enrobés

#### **A l'intérieur,**

- Il est prévu une isolation complète des murs périphériques en demi still
- Création d'un espace sanitaire avec deux blocs sanitaires avec des WC Suspendu et lave main
- Un espace tisanerie avec une cuisine
- Reprise du plancher de l'étage, par la mise en œuvre d'un plancher en aggloméré avec mise en place d'un sol PVC
- Mise en place d'un faux plafond en dalle sur l'ensemble du Rdc
- Reprise de l'ensemble de l'installation électrique compris sécurité incendie et mise en place du wifi
- Pour le chauffage, il est prévu une PAC avec des casquettes disposées dans les différents espaces permettant d'assurer le chauffage ou le rafraîchissement

L'estimation de **447 000 €** honoraires compris.

Dans le cadre du développement du projet, une enveloppe de 20 à 30% supplémentaires pourrait permettre d'aller chercher d'autres subventions par le biais de label, l'utilisation de matériaux bio sourcés ou voir de matériaux de réemploi.

Après échanges, c'est le scénario 1 qui est retenu par les membres du conseil municipal et autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à demander un devis détaillé à l'entreprise et de faire une demande de subvention pour ce montant de 330 000 €.

Le conseil municipal sollicite l'aide de l'Etat, la région Hauts-de-France et du département de la Somme et arrête le plan de financement suivant :

- ✓ Subvention de l'Etat DETR / DSIL : 35% du montant hors taxes, soit 123 985 €
- ✓ Subvention de la région des Hauts-de-France : 20 000 €
- ✓ Subvention du département de la Somme : 40% du montant hors taxes, soit 141 697 €

Les travaux seront pour le reste financés via des fonds propres de la communes à hauteur de 82 273,92 € TTC.

#### **4- Présentation du devis extincteurs**

Monsieur le maire présente un devis de l'entreprise « FULL sécurité et incendie » pour le changement de deux extincteurs et d'un panneau extincteur pour un montant de 415,50 € HT (498,60 € TTC)

Les membres du conseil municipal prennent acte de ce devis et le valide à l'unanimité.

#### **5- Contrat vacataire**

Monsieur le Maire expose qu'un contrat de vacation existait au titre de l'année 2024 pour accompagner la nouvelle secrétaire de mairie dans la prise de ses fonction et parer à son remplacement en cas d'absence (maladie...).

Il propose aux membres du conseil municipal de conclure un nouveau contrat de vacataire pour l'année 2025, mais uniquement pour pouvoir pallier les absences de la secrétaire de mairie ou lui apporter de l'aide pour la réalisation de dossiers particulièrement techniques (ex : la préparation des budgets).

Les membres du conseil municipal à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à signer ce contrat.



*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h05.*

*Pour extrait conforme,*

Le Maire de Thézy-Glimont

